

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 24 septembre 2020 à 18h00

Date de convocation : 17 septembre 2020

Délibération
N°C2020_143

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	74
Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ Martine ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain

<p>EXCUSES : BASTIE Yves ; RIVEL Jean-Luc</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; ALDEBERT Didier (délibérations N°C2020_182 à N°C2020_185) ; CHING Monique (délibération C2020_137) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_182) ; GUENFICI Ali (délibération C2020_137) ; LAPALU Christian (délibération C2020_153) ; PY Michel (délibération C2020_137) ; RIO Jean-Louis (délibérations N°C2020_202 et N°C2020_205) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2020_145)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; CODORNIUO Didier ; KAISER Stéphanie ; MALQUIER Bertrand ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération N°C2020_137 à C2020_201, de la délibération N°C2020_203 à C2020_204 et de la délibération N°C2020_206 à C2020_215) ; CHING Monique (à partir de la délibération N°C2020_138)</p>
--	---

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – Désignation du représentant du Grand Narbonne au Conseil d'Administration d'ALOGEA

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences notamment en matière d'équilibre social de l'habitat, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, participe au capital d'ALOGEA anciennement S.A.A.H.L.M, société anonyme d'HLM.

N°C2020_143

Cette participation a permis à la Communauté d'Agglomération de se voir attribuer 11% des voix en Assemblée Générale et de disposer d'un siège d'administrateur.

Il convient de procéder à la désignation du représentant du Grand Narbonne qui siègera au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose Monsieur Jean-Louis RIO comme représentant du Grand Narbonne

Conditions de désignation :

- L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire ».

- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

Après appel à candidatures et en l'absence d'autres candidats,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De désigner Monsieur Jean-Louis RIO pour représenter le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration d'ALOGEA,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 28/9/2020
et de sa publication
le : 28/9/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

